

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2011**

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Jacques L'HUILLIER, Jean-François BOUVAT, Pascal BRUNET, Frédéric BOLMONT et Mmes Florence PESENTI, Valérie EYMARD, Marie-Danielle ARNAUD, Christine COTTIN.
Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DU 22/02/2011

Approuvé à l'unanimité.

**RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – MAINTIEN DE LA C.C.V.
SUR SON PÉRIMÈTRE ACTUEL**

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la loi portant réforme des collectivités locales, les membres du conseil municipal ont évoqué la question du devenir de la Communauté des Communes du Vercors qui rassemble actuellement les cinq communes du canton de La Chapelle-en-Vercors.

Considérant que les spécificités et la cohérence du territoire de la Communauté des Communes du Vercors expliquent l'importance d'avoir une structure décisionnelle propre au territoire,

Considérant en outre que ces spécificités ne pourraient pas être défendues en cas de fusion avec des territoires voisins qui présentent tous des caractéristiques territoriales différentes.

Considérant enfin et surtout que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 35 repris dans l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'à propos de la nécessité de constitution de structures intercommunales comprenant au moins 5 000 habitants, *«ce seuil de population n'est pas applicable aux établissements publics dont le territoire comprend des zones de montagne délimitées conformément à l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne»*,

En conséquence de quoi, les élus de la commune de Saint Agnan en Vercors, à l'unanimité, souhaitent le maintien de la Communauté des Communes du Vercors sur son périmètre actuel ; ils demandent que, lors de l'élaboration du futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la loi citée plus haut soit appliquée dans son intégralité afin de tenir compte de la spécificité montagne du Vercors.

**AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT COMMUNAL ÉCOLE – DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE**

Le Maire rappelle que ce projet a été étudié en 2010 par les services du CALD. Le coût total de l'investissement pour l'aménagement de ce logement est estimé à 29.298,68 € HT. Pour cet investissement un accord de principe pour l'attribution d'une participation de 6.000 € a été faite par le Sénateur Piras dans le cadre de son enveloppe parlementaire.

Pour entériner cet accord il est nécessaire de délibérer sur l'acceptation de l'avant projet sommaire déjà présenté ainsi que sur le montant de l'investissement estimé et de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat dans le cadre de la Réserve Parlementaire d'un montant de 6.000 €.

Accepté à l'unanimité.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

En présence de M. Gilles COUILLIER, Receveur Municipal, Le Maire propose à l'ensemble des élus de regarder les réalisations 2010 et de déterminer, suite aux propositions qu'il fait, le budget prévisionnel 2011.

Le compte administratif 2010 respecte les prévisions établies dans le budget prévisionnel ce qui est tout à fait positif.

L'ensemble des propositions pour 2011 tant en fonctionnement qu'en investissement sont retenues, en sachant que cette année sera une année de fortes réalisations d'investissements préparés (pour les recherches de financeurs) les années précédentes.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de partenariat d'amitié du village de Tabendè (Togo) : Christophe Morini fait lecture de la lettre de l'Amicale des Ressortissants de Tabendè, petit village situé à 300 kms de Lomé capitale du Togo, souhaitant mettre en place des échanges culturels et sociaux entre nos deux villages. Une présentation plus détaillée sera faite ultérieurement. Aucune objection de la part de la municipalité.

Station du Col du Rousset : Jean François Bouvat informe la municipalité qu'une réunion doit être mise en place par les services du Département de façon à déterminer le rôle de chacun sur la station (commerçants, commune de St Agnan et agents des remontées mécaniques).

Recherche de terres agricoles : Jacques L'Huillier souhaiterait avoir l'avis du Conseil Municipal sur l'idée de mettre à disposition 0,4 ha des terres de la ferme des Berts (avec l'accord du bailleur) à un jeune couple qui désirerait débiter dans la production de petit maraîchage (en compensation, le jeune couple s'engagerait à réaliser du défrichage pour le compte du bailleur de la ferme). Marcel Algoud précise que lors de la dernière réunion du CCAS une demande pour mettre à disposition 1,5 ha de terre à ce jeune couple a été évoquée et que les membres à l'unanimité refusent de détacher une partie des parcelles. Les raisons invoquées étant qu'il y a déjà diverses personnes qui en ont fait la demande et que cela leur a toujours été refusé. De plus une attribution neutre devrait se faire par appel à soumission. Christophe Morini trouve qu'il est dommage de ne pas répondre favorablement aux personnes qui s'installent mais que cela reste délicat par rapport aux agriculteurs déjà en place qui manquent de terre. La principale difficulté est de déterminer qui en a le plus besoin et sur quelles bases.

Pascal Brunet souhaiterait que l'idée soit quand même soumise à l'actuel bailleur pour savoir ce qu'il en pense.

Marcel Algoud insiste sur le fait que cette décision relève du CCAS et qu'en aucun cas le Conseil Municipal ne peut décider. Il peut simplement donner son avis. Il précise qu'une rencontre avec le bailleur est prévue du fait du renouvellement de son bail.

Travaux maison de Mme Samuel : Certaines personnes ont interpellé le Maire au sujet des transports de remblais effectués par l'entreprise Blanc. Marcel Algoud a donc demandé à Mme Marie Danielle Arnaud (chargée par Mme Samuel de l'assister dans le projet de reconstruction de sa maison et bénévoles pour le faire) de se renseigner auprès de l'entreprise concernée.

En réponse un courrier a été fait par l'entreprise Blanc précisant que le remblai (chargé de ferrailles et donc inutilisable) a été déposé dans un autre chantier sur la Chapelle en Vercors sans aucune contre partie financière de la personne chez qui il a été déposé et que de plus il a réalisé tout à fait gratuitement l'accès en remblai de bonne qualité permettant de rejoindre l'emplacement de la future maison de Mme Samuel. De plus l'ensemble des pierres de tailles ont été stockées sur le terrain de façon à se qu'elles soient conservées par leur propriétaire.

Mme Arnaud reste très choquée par les accusations faites et précise que quoi qu'il en soit cette affaire est du domaine privé et ne concerne en aucun cas la Mairie.

Sources du plateau : Pascal Brunet demande l'état d'avancement du projet de la CCV relatif à une étude sur le captage des sources existantes de façon à se que l'eau puisse être utilisée par les agriculteurs ou autres. Francis Chevreux l'informe que l'étude est en cours pour un coût de 2.880 € (coût pris en charge par la CCV) mais que les travaux qui devront être réalisés pour les captages resteront à la charge des utilisateurs éventuels (groupements pastoraux, collectivités territoriales) dans le cadre des Plans Pastoraux Territoriaux.

Cimetière : Comme il en avait été décidé lors de la dernière commission cimetière, la procédure de reprise de concession devrait être lancée pour le mois de Mai (envoi des courriers aux actuels propriétaires des concessions abandonnées). Pour bien faire la commission doit se réunir au plus tôt.

Maison de la biodiversité : Réunion publique le 1^{er} avril à 20h00.

Séance terminée à 24h00.

Prochain Conseil Municipal et vote du Budget Primitif le lundi 11/04/2011.

Le Maire
Marcel ALGOUD

Le secrétaire
Christophe MORINI